



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MAYENNE

Arrêté du 12 juillet 2017

portant modification de l'arrêté du 17 juin 2015 portant renouvellement  
de la composition de la commission départementale d'orientation de l'agriculture de la Mayenne  
et instituant des sections spécialisées au sein de cette commission

**Le préfet de la Mayenne,  
officier de la Légion d'Honneur,**

Vu le code rural, articles R. 313-1, R. 313-2, R. 313-5 et R. 313-6 ;

Vu le décret n° 90-187 du 28 février 1990 relatif à la représentation des organisations syndicales d'exploitants agricoles au sein de certains organismes ou commissions ;

Vu le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 modifié relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2013086-0007 du 3 avril 2013 relatif à la liste des organisations syndicales d'exploitants agricoles habilitées à siéger au sein des commissions, comités professionnels ou organismes ;

Vu l'arrêté préfectoral du 17 juin 2015 portant renouvellement de la composition de la commission départementale d'orientation de l'agriculture de la Mayenne et instituant des sections spécialisées au sein de cette commission ;

Vu l'arrêté préfectoral du 31 août 2016 portant modification de l'arrêté du 17 juin 2015 portant renouvellement de la composition départementale d'orientation de l'agriculture de la Mayenne et instituant des sections spécialisées au sein de cette commission ;

Vu l'arrêté préfectoral du 14 septembre 2016 portant modification de l'arrêté du 17 juin 2015 portant renouvellement de la composition départementale d'orientation de l'agriculture de la Mayenne et instituant des sections spécialisées au sein de cette commission ;

Vu les propositions des différentes structures siégeant à la commission départementale d'orientation de l'agriculture de la Mayenne ;

Sur proposition du directeur départemental des territoires ;

## ARRETE

**Article 1** : L'article 1 de l'arrêté préfectoral du 17 juin 2015 est modifié comme suit :

6°) - trois représentants de la chambre d'agriculture :

\* au titre des entreprises agro-alimentaires non coopératives :

Titulaire : M. Guioullier Stéphane – "La Joliserie" 53800 Renazé  
M. Faucon Benoît – "La Porte" 53470 Mayenne

Suppléants : M. Doyen Daniel - "La Gesberdière" 53100 Parigné-sur-Braye  
Mme Hogret Virginie - "La Guimonière" 53400 St Saturnin du Limet  
Mme Loupy Nelly - "La Guinebaudière" 53160 Champgénétoux  
M. Bedouet Marc - "Le Bourgneuf" 53160 Jublains

\* au titre des sociétés coopératives agricoles :

Titulaire : M. Bachelot Jacky – "2 Résidence des Rochettes" 53470 Martigné sur Mayenne

Suppléant : Mme Lhotellier Nathalie - "La Minerais" 53410 Launay Villiers  
M. Hermenier Pierre - "L'Heslonnière" 53360 St Sulpice

8°) deux représentants des activités de transformation des produits de l'agriculture :

\* au titre des entreprises agro-alimentaires non coopératives :

Titulaire : Mme Boucher Laurence - "le Bois Belleray" 53470 Martigné-sur-Mayenne

Suppléants : M. Choquet Gérard - Fromagerie Bel "la Tournerie" 72300 Sablé-sur-Sarthe  
M. Bourgeois Joseph - "Chemin de la Chaussée aux moines" 53400 Craon

\* au titre des sociétés coopératives agricoles :

Titulaire : M. Touelle Bertrand – "Gaec Ridellière" 53200 Laigné

Suppléant : Mme Penloup Dominique – "Le Vivier" 53500 St Denis de Gastines

9°) - Huit représentants des organisations syndicales d'exploitants agricoles à vocation générale habilitées :

\* au titre de la fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles et des jeunes agriculteurs de la Mayenne :

Titulaires : M. Jehan Philippe - "La Gibaudière" 53100 Châtillon-sur-Colmont  
M. Vallée Yannick - "Le Grand Assis" 53230 Cossé-le-Vivien  
M. Dalifard Stéphane – "Le Bas Bénéard" 53350 Ballots  
M. Trémeau Jérémy – "Les Chauvellières" 53360 Quelaines st Gault  
M. Rousselet Sylvain- "Grand Fontaine" 53170 Ruillé Froid Fonds

Suppléants : M. Chesneau Jean-Luc- 34 rue des Gorges de Villiers 53250 Neuilly-le-Vendin  
M. Landais Jérôme - "La Butte" 53290 Saint Denis d'Anjou  
M. Loupy Stéphane - "La Guinebaudière" 53160 Champgeneteux  
M. Monnier Loïc - "La Maison Neuve" 53320 St-Cyr-le-Gravelais  
M. Julien Xavier - "Le Grand Marcé" 53340 Saulges  
Mme Lemée Isabelle – "La Velinière" 53190 Fougerolles du Plessis  
M. Gaultier Thomas - 1 résidence du Chêne 53390 St-Aignan-sur-Roë  
M. Bellay Mickaël - "Pont Perrin" 53170 Le Bignon-du-Maine  
M. Gégou Nicolas - 18 Rue de la Vigne 53320 Beaulieu-sur-Oudon  
M. Bertin Mickaël – La Hadouillère 53290 Bierné

10°) - Un représentant des salariés des exploitations agricoles :

Titulaire : M. Dreux Pascal – 2 rue des Sablons 53200 Coudray  
Suppléants : M. Lhermitte Michel – 11 lotissement des pommiers 53400 Livré la Touche  
M. Marchais Didier – 2 rue de Touraine 53230 Astillé

11°) - Deux représentants de la distribution des produits agro-alimentaires :

Titulaire : M. Fouassier Eric - Hippomat - 14 av. de l'Atlantique 53000 Laval  
Suppléants : M. Bellanger Daniel – OMC – 82 Bd Denis Papin 53062 Laval cedex 9  
M. Tek Konthirith - Labo France Bébé Nutrition BP 60925 53009 Laval cedex

\* au titre du commerce indépendant de l'alimentation :

Titulaire : M. Mousset Nicolas - Hyper U- 550 Bd Jean Monnet 53100 Mayenne  
Suppléants : M. Bellanger Daniel – OMC – 82 Bd Denis Papin 53062 Laval cedex 9  
M. Tek Konthirith - Labo France Bébé Nutrition BP 60925 53009 Laval cedex

13°) Un représentant des fermiers métayers :

Titulaire : M. Treton Pierre- Yves - "La Croix" 53400 Denazé  
Suppléants : M. Esnault Bertrand – "La Raimbaudière" 53390 St Aignan sur Roe  
M. Fournier Marc - "La Guichardières" 53410 Olivet

17°) - Un représentant de l'artisanat :

Titulaire : M. Meignan Patrice - "39 Quai Gambetta, CS30227" 53002 Laval Cedex  
Suppléants : M. Labbé Joris - "63 avenue de la Libération" 53940 Saint-Berthevin  
M. Jouanen Eric - "39 Quai Gambetta, CS30227" 53002 Laval Cedex

19°) Deux personnes qualifiées :

M. Jallu Gérard – "4 bis rue Principale" 53320 Ruillé Le Gravelais  
Mme Christine Verleur - "Bel Air" 53170 Maisoncelles

**Article 2** : Les nouveaux membres sont désignés pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 17 juin 2018.

**Article 3** : Le mandat des membres de la commission départementale d'orientation de l'agriculture et des sections spécialisées ainsi renouvelées prend effet ce jour.

**Article 4** : L'article 4 de l'arrêté préfectoral du 17 juin 2015 est modifié comme suit :

La section spécialisée "économie et structures" comprend les membres de la commission départementale d'orientation de l'agriculture ci-après :

- le président du conseil régional ou son représentant,
- le président du conseil départemental ou son représentant,
- le directeur départemental des territoires ou son représentant,
- le directeur départemental des finances publiques ou son représentant,
- le président de la chambre d'agriculture ou son représentant,
- deux des trois représentants chambre d'agriculture,
- la présidente de la caisse de mutualité sociale agricole ou son représentant,
- les deux représentants des activités de transformation des produits de l'agriculture,

- les huit représentants des organisations syndicales d'exploitations agricoles à vocation générale habilitées
- à la commission départementale d'orientation de l'agriculture,
- le représentant des fermiers métayers,
- le représentant des propriétaires agricoles,
- le représentant de la propriété forestière,
- M. Jallu Gérard, personne qualifiée,
- Mme Christine Verleur, personne qualifiée.

**Article 5** : L'article 5 de l'arrêté préfectoral du 17 juin 2015 est modifié comme suit :

La section spécialisée "économie et structures" émet des avis sur les dossiers individuels dans les domaines des compétences déléguées par la commission départementale d'orientation de l'agriculture :

- le contrôle des structures agricoles ;
- le cumul activité agricole - retraite ;
- le boisement des terres agricoles ;
- les coopératives agricoles ;
- le programme pour l'installation et le développement des initiatives locales ;
- les aides à l'installation en agriculture ;
- les stages de parrainage ;
- les plans d'investissements ;
- les plans de professionnalisation personnalisés.
- les aides favorisant le redressement des exploitations ;
- la prise en charge des cotisations sociales ;
- la réinsertion professionnelle,

**Article 6** : Les arrêtés préfectoraux du 14 septembre 2016 et du 31 août 2016 portant modification de l'arrêté du 17 juin 2015 portant renouvellement de la composition de la commission départementale d'orientation de l'agriculture de la Mayenne et instituant des sections spécialisées au sein de cette commission sont abrogés.

**Article 7** : Le présent arrêté peut faire l'objet :

- d'un recours gracieux auprès de l'auteur de l'acte dans les deux mois suivant sa publication, le silence gardé par l'administration pendant plus de deux mois sur la demande de recours gracieux emportant décision implicite de rejet qui peut elle-même être déférée au tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois,
- d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent dans les deux mois suivant la publication de l'arrêté, le délai de recours gracieux étant interruptif du délai de recours contentieux.

**Article 8** : La secrétaire générale de la préfecture de la Mayenne et le directeur départemental des territoires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le préfet,

Frédéric VEAUX

